

Déclaration CFDT relative aux projets de décrets et d'arrêtés du Service des retraites de l'Etat CTPC du 9 avril 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La CFDT s'inscrit positivement dans le changement de statut du service des pensions.

- Le SCN « Retraites de l'Etat » reste un service public. Dans le champ structurel, il est un élément de stabilisation des pensions des fonctionnaires.
- Comme service public, il a également toute sa place dans le champ fonctionnel de la DGFIP, pour sécuriser le paiement des pensions de l'Etat .
- Concernant les agents, des garanties sont apportées aujourd'hui sur leur devenir. L'administration s'est engagée clairement à ne les changer ni de résidence de travail, ni de structure de travail tout en sécurisant la gestion des « ressources humaines » des personnels de statut d'administration centrale.

Vous l'aurez compris, monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la CFDT est favorable à ces deux projets de décret et d'arrêté, portant création du service des retraites de l'Etat qui n'est nullement un blanc seing pour l'avenir car les textes qui nous sont présentés aujourd'hui n'augurent pas de la forme définitive que prendra la nouvelle structure.

Pour que cette explication soit complète, la CFDT ajoute que l'avis donné ce jour vise à valider uniquement la mise en place du nouveau SCN et à approuver particulièrement le relevé de conclusions relatif à la gestion des personnels d'administration centrale qu'elle souhaite sécuriser par la signature des parties.